REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 1

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Installation de Madame Nathalie PAUL. Remplacement de Monsieur LANTENOIS au sein des commissions, des EPCI et au CA de l'Orchestre d'Harmonie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L270 du Code Electoral, Madame Nathalie PAUL a acquis la qualité de Conseillère Municipale, suite au décès de Monsieur Jean-Claude LANTENOIS, le 25 Juin 2011. Il invite l'Assemblée à procéder à l'installation de Madame Nathalie PAUL au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Installe Madame Nathalie PAUL au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à procéder au remplacement de Monsieur Jean-Claude LANTENOIS aux postes suivants, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Membre de la Commission Urbanisme Logement,
- Membre de la Commission Affaires Culturelles,
- Membre de la Commission Communication,
- Délégué suppléant à la CCNE,
- Délégué titulaire au Sivom du Béthunois,
- Membre du Conseil d'Administration de l'Harmonie

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Elit Madame Nathalie PAUL aux postes suivants : membre de la Commission Urbanisme Logement, membre de la Commission Affaires Culturelles ; Déléguée suppléante à la CCNE et Membre du Conseil d'Administration de l'Orchestre d'Harmonie ;
Elit Monsieur Serge MARCELLAK, membre de la Commission Communication ;
Elit Monsieur Alain MISTO délégué titulaire du SIVOM du Béthunois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 2/1

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Virements de crédits n°2 :
Budget Ville 2011.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

- **Section de Fonctionnement** :

*020/6218 : autre personnel extérieur :	+ 12.000
* 020/64131 : rémunération principale :	+ 100.000
* 020/64168 : autre emploi d'insertion :	+ 1.500
* 020/6454 : cotisations aux Assedic :	+ 2.200
* 212/60612 : énergie électricité :	- 50.000
* 411/60612 : énergie électricité :	- 50.000
* 024/6232 : fêtes et cérémonies :	- 15.700

- **Section Investissement** :

* 822/2151/opération 9125 : réseaux de voirie :	+ 190.100
* 020/2182/opération 9055 : matériel de transport :	+ 11.000
* 822/2315/opération 9119 : installation matériel et outillage technique :	+ 15.000
* 822/2157 : matériel et outillage de voirie :	- 26.000
* 813/2157 : matériel et outillage de voirie :	- 10.000
* 413/2313/9116 : constructions :	- 110.000
* 020/2313/9120 : constructions :	- 70.100

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le virement de crédits n°2 susmentionné affectant le Budget Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 2/1

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

***Etaient présents* : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.**

***Etaient absents ou excusés* : Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.**

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Virements de crédits n°2 : Budget Ville 2011.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

- **Section de Fonctionnement** :

*020/6218 : autre personnel extérieur :	+ 12.000
* 020/64131 : rémunération principale :	+ 100.000 (*)
* 020/64168 : autre emploi d'insertion :	+ 1.500
* 020/6454 : cotisations aux Assedic :	+ 2.200
* 212/60612 : énergie électricité :	- 50.000
* 411/60612 : énergie électricité :	- 50.000
* 024/6232 : fêtes et cérémonies :	- 15.700

- **Section Investissement** :

* 822/2151/opération 9125 : réseaux de voirie :	+ 190.100
* 020/2182/opération 9055 : matériel de transport :	+ 11.000
* 822/2315/opération 9119 : installation matériel et outillage technique :	+ 15.000
* 822/2157 : matériel et outillage de voirie :	- 26.000
* 813/2157 : matériel et outillage de voirie :	- 10.000
* 413/2313/9116 : constructions :	- 110.000
* 020/2313/9120 : constructions :	- 70.100

(* Le compte 64131 représente le paiement des traitement auxiliaires, c'est à dire :
- Les saisonniers ;
- Les remplacements de congés annuels, congés maladie ou de formation obligatoire (services touchant les enfants) ;
- les auxiliaires (recrutés pour des besoins ponctuels...).

L'estimation des dépenses imputées à ce compte sera certainement supérieure par rapport à 2010 ; en effet, plus d'emplois de saisonniers, notamment ouverture anticipée de la Base Nautique.

- Dorénavant les indemnités journalières sont payées à l'agent et remboursées postérieurement à la Ville par la CPAM (compte 6419 : recette de fonctionnement) ; le montant des indemnités à percevoir a été estimé à 42.486, 55 € au 26 Septembre 2011).

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

.../...

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le virement de crédits n°2 susmentionné affectant le Budget Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 2/2

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Décision modificative :
Budget CAHL 2011.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivantes:

- **Section de Fonctionnement** :

* 6811 : dotation aux amortissements (dépense d'ordre):	+	33.187, 68
* 6061 : fournitures non stockables (dépense réelle) :	-	10.000, 00
* 6156 : maintenance (dépense réelle) :	-	1.500, 00
* 6068 : autres matières et fournitures (dépense réelle) :	-	2.983, 05
* 777 : quote part des subventions d'investissement : (recette d'ordre)	+	18.704, 63

- **Section Investissement** :

* 13911 : subvention d'équipement de l'Etat et établissements nationaux : (dépense d'ordre)	+	10.776, 38
* 13912 : subvention d'équipement de la Région : (dépense d'ordre)	+	844, 79
* 13918 : autres subvention d'équipement : (dépense d'ordre)	+	7.083, 46
* 28188 : autres immobilisations corporelles : (recette d'ordre)	+	85, 33
* 28131 : amortissement des immobilisations corporelles des bâtiments : (recette d'ordre)	+	23.959, 04
* 28181 : immobilisations corporelles des installations générales, agencements et aménagements divers (recette d'ordre) :	+	8.976, 88
* 28184 : immobilisations corporelles mobilier : (recette d'ordre)	+	166, 43
* 2184 : immobilisations corporelles mobilier : (dépense réelle)	+	14.483, 05

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 1 susmentionnée affectant le Budget CAHL 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 3

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 Janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais, auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 Mars 2002, portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er Janvier, ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er Janvier, ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

La recette sera inscrite à l'article 70323 fonction 01 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 4

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Tarif centre d'accueil de loisirs : nuitée en camping.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des recettes ont été encaissées sur la régie 52, pour les nuitées passées au centre d'hébergement à l'occasion du centre d'accueil de loisirs de Juillet 2011.

Afin de régulariser ces recettes, Monsieur le Maire propose d'adopter le tarif de 5,00 € la nuitée.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter le tarif de 5,00 € par enfant pour les nuitées passées au centre d'hébergement, à l'occasion des centres de loisirs de Juillet 2011.

Le Conseil adopte également ce tarif pour les centres de loisirs d'été, à compter du 1er Janvier 2012.

Les crédits seront inscrits à l'article 7066 fonction 421 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 5

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Admission en non valeur.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer, sur proposition de Monsieur le Receveur Municipal, sur diverses admissions en non valeur, de produits communaux irrécouvrables.

Il soumet à l'Assemblée l'état des créances, d'un montant total de 423, 40 €, réparti de la manière suivante :

Frais de cantine impayés : 324, 40 €,
Frais de centre aéré impayés : 99, 00 €.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder à l'admission en non valeur de produits communaux irrécouvrables susmentionnés.

Les dépenses seront inscrites à l'article 654, fonctions 251 et 421 du Budget Principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 6

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

***Etaient présents* : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.**

***Etaient absents ou excusés* : Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.**

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Modification de la fiscalité directe.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que compte tenu du développement économique qu'a connu la Commune et ses perspectives de développement futur d'une part, et compte tenu de la typologie des entreprises et les nouveaux secteurs d'activité des sociétés susceptibles de s'implanter sur le territoire communal d'autre part, il convient de procéder à une modification de la fiscalité directe locale en ce qui concerne les entreprises.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Vu la délibération en date du 13 Septembre 1995,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide :

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Article 1 : les dispositions de la délibération du 13 Septembre 1995 sont annulées à compter du 1er Janvier 2012 et à compter du 1er Janvier 2012 sont institués, les abattements et exonérations suivants :

* **Taxe d'habitation** :
- *Abattements pour charges de famille : régime de droit commun*
  . Personnes de rang 1 et 2 :10 %
  . Personnes de rang 3 et + : 15 %

* **Taxe foncière sur les propriétés bâties** :
- *Exonération en faveur de certains logements*
  . Logements acquis avec le concours financier de l'Etat : durée 2 ans, taux : 100%
  . Logements faisant l'objet d'un bail à réhabilitation : durée 2 ans : taux : 100 %

.../...

- *Exonération en faveur de l'implantation des entreprises* :

. Exonération en faveur des entreprises nouvelles - 44 sexies CGI :
durée 2 ans, taux : 100 %

. Exonération en faveur des reprises d'entreprises en difficulté - 44 septies CGI :
durée 2 ans, taux : 100%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 7

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Taxe sur la consommation finale d'électricité.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les dispositions des articles L 2333-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi N°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L2333-2 à L2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8, applicable aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Ville de Noeux les Mines.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8, applicable aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Ville de Noeux les Mines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour Copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 8

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la Délibération n° 8 du 22 Octobre 2003 lançant la procédure de mise en concurrence du marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, dans le cadre d'un marché sans formalités préalables et la Délibération du 12 Décembre 2003 attribuant la mission de maîtrise d'oeuvre dudit marché au Bureau d'Etudes Techniques SEA, 4 Route de Béthune - B.P. 20 à Aix Noulette, 62160, pour un montant HT de 57.140, 00 €.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Pour la réalisation des travaux, il a été nécessaire d'assurer le dépôt d'un nouveau permis de construire, lequel reprend :
- les normes Personnes à Mobilité Réduite, maintenant applicables,
- l'adaptation des réseaux d'assainissement,
- l'incorporation des prestations nécessaires au dossier dans le respect des prestations indispensables à la subvention,
- actualiser les coûts du projet entre 2003 et 2011.

Toutes les informations sont contenues dans les pièces annexes, jointes à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Au vu de ces prestations supplémentaires, le BET SEA a présenté un avenant d'un montant HT de 21.178, 45 €. Le montant total HT du marché s'élève alors à 78.318,45€.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 Septembre 2011 afin de statuer sur l'avenant présenté par le BET SEA et a émis un avis favorable à l'unanimité à la proposition du pouvoir adjudicateur d'accepter ledit avenant d'un montant de 21.178,45 €HT et donc de porter le marché au montant HT de 78.318, 45 €.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Edouard NAGLIK, premier adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une aire d'accueil pour les gens du voyage d'un montant de 21.178, 45 €HT, le montant total du marché s'élevant à 78.318, 45 €HT.

.../...

- Désigne Monsieur Edouard NAGLIK, Premier Adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2118 fonction 813 du Budget Principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie Conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 9

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Rapport annuel d'activités sur l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement 2010.

Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de la Loi n° 95-127 du 8 Février 1995 modifiée, présente à l'Assemblée le rapport annuel 2010 annexé, pour la gestion déléguée des marchés publics d'approvisionnement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel d'activités sur l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement 2010, présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 10

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Echange de surplus de propriété entre la Ville et la Société de Distribution Noeuxoise.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les négociations engagées entre la Ville et la Société de Distribution Noeuxoise, dans le but de réaliser un nouvel hypermarché à enseigne Leclerc, dans le secteur de Loisinord.

En marge de ce projet, la Société de Distribution Noeuxoise souhaite aménager une voirie nouvelle, reliant le carrefour giratoire situé près de la station de ski de Loisinord, à la voie de contournement de Noeux, la route départementale 937.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le positionnement de la voie nouvelle et du giratoire qui doivent desservir cet hypermarché, sont maintenant arrêtés de manière définitive, après accord des services du Conseil Général. Il convient donc de procéder aux échanges de délaissés de terrains, consécutifs au découpage parcellaire effectué pour la circonstance, avec la Société de Distribution Noeuxoise.

Dans le cadre de cet échange, la Société de Distribution Noeuxoise envisage la cession, à la Ville, des parcelles AO 505p, 513p, 569p de contenances respectives de 679m^2, 78 m^2 et 721 m^2. La Ville, en contrepartie, envisage la cession des parcelles AO 510, 519, 520, 522, 530p, 559p, 568p, 574p et 575p, de contenances respectives de 27 m^2, 1 m^2, 157 m^2, 1 012 m^2, 253 m^2, 47 m^2, 80 m^2, 970 m^2 et 510 m^2.

L'ensemble des biens cédés par la Société de Distribution Noeuxoise représente une emprise de 1.478 m^2, et l'ensemble des biens cédés par la Ville de Noeux les Mines, représente une emprise de 3.057 m^2.

Une estimation du Service France Domaines, en date du 16 Septembre 2011, fixe la valeur de l'ensemble de ces parcelles à 1 € le m^2.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à cet échange qui donnera lieu au paiement d'une soulte de 1.579 € en faveur de la Commune, conformément à l'estimation du Service France Domaines, et d'intervenir à la signature des actes notariés qui seront réalisés par l'Etude de Maître HOLLANDER, Notaire à Béthune, étant précisé que les frais notariés et de géomètre liés à cet échange seront supportés à part égale par la Société de Distribution Noeuxoise et la Ville.

Délibération affichée
Le 6 octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

.../...

Vu l'avis du Service France Domaines en date du 16 Septembre 2011,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à l'échange des surplus de propriétés susmentionnés entre la Société de Distribution Noeuxoise et la Ville, échange qui donnera lieu au paiement d'une soulte d'un montant de 1.579 €, par la Société de Distribution Noeuxoise au profit de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié qui sera réalisé par l'Etude de Maître HOLLANDER, notaire à Béthune, et dont les frais, ainsi que les honoraires du Cabinet de géomètre BOGAERT et associés, seront supportés à part égale entre la Ville et la Société de Distribution Noeuxoise.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 211, fonction 414, et les recettes seront inscrites à l'article 024 fonction 01 du Budget Loisinord.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 13

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Réalisation d'un nouvel Hôtel de Police : annulation de la délibération n° 15 du 23 Juin 2009.
Maintien du loyer actuel.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 15 du 23 Juin 2009, par laquelle le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le principe du maintien du montant de loyer actuel, soit 4.316 € par trimestre, pour la location des locaux du futur commissariat de Police qui doit être construit par la Ville de Noeux les Mines.

Il expose au Conseil que cette délibération contient une erreur de rédaction dans l'avant dernier paragraphe, puisqu'elle indique, à tort, un montant de loyer de 4.316 € par mois, au lieu du trimestre.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 15 du 23 Juin 2009, et propose le maintien du loyer à 4.316 € par trimestre pour la location du futur Hôtel de Police, montant acquitté actuellement par l'Etat au bailleur, la Soginorpa. Il précise que ce loyer fera l'objet d'une revalorisation selon les indices en vigueur du marché de l'immobilier.

Il sollicite également de l'Assemblée, l'autorisation de signer, avec le représentant de l'Etat, la convention de maîtrise d'ouvrage et les documents liés à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Annule la délibération n°15 du Conseil Municipal du 23 Juin 2009,
- Décide le maintien du montant du loyer à 4.316 € par trimestre, pour la location, par l'Etat, du futur Hôtel de Police qui doit être construit par la Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer, avec le représentant de l'Etat, la convention de maîtrise d'Ouvrage et les documents liés à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N°14

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Mise à jour du tableau des effectifs : reclassement des animateurs et création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 8 du 22 Avril 2011 relative au tableau des effectifs.

Suite au décret n° 2011-558 du 20/05/2011 portant statut particulier du nouveau cadre d'emplois des animateurs territoriaux, il y lieu de mettre à jour le tableau des effectifs (joint en annexe), à compter du 01/06/2011.

Afin de permettre les avancements du personnel, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, au 1er Janvier 2011.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la modification du tableau des effectifs concernant le reclassement des animateurs et la création d'un poste d'auxiliaire du puériculture principal de première classe, conformément au document joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 15

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Recrutement d'agents non titulaires de remplacement de congés et de formation.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, 1er alinéa, précisent que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations). Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2011, en tant que de besoins, des agents non titulaires (congés annuels, formations).

Service Croqu'Ecole :
Rémunéré à l'indice brut 297, 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet.
- Les 9, 12 et 13 Septembre 2011,
- Du 5 Octobre au 20 Octobre 2011.

Service Piscine :
Rémunéré à l'indice brut 297, 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet.
- Les 28, 29 et 30 Septembre 2011,
- Les 6, 7 et 8 Octobre 2011,
- Du 19 Décembre au 30 Décembre 2011.

L'indice brut de rémunération indiqué (297) correspond à l'indice du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et celui-ci sera revalorisé en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'agents non titulaires de remplacement de congés et de formation, pour les services et selon les conditions susmentionnés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131 fonctions 64 et 413 du Budget 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 16

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés : Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Recrutement d'agents non titulaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2 précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires.

Considérant qu'il est nécessaire, pour l'Ecole S. Blin, de recruter du personnel pour la rentrée scolaire 2011-2012 afin d'aider l'instituteur de la petite section et d'assurer l'entretien des nouveaux locaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les recrutements suivants :

Services S. Blin :
Rémunéré à l'indice brut 297,
- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire pour 24 heures hebdomadaires du 5 Septembre au 16 Septembre 2011,
- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire pour 10 heures hebdomadaires du 5 Septembre au 30 Décembre 2011.

L'indice brut de rémunération indiqué (297) correspond à l'indice du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et celui-ci sera revalorisé en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'agents non titulaires, pour un besoin occasionnel, pour les services et selon les conditions susmentionnés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131 fonction 211 du Budget 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 17

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Convention concernant l'accueil des Classes de Neige 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commission municipale chargée des Classes de Neige, a retenu le chalet «La Joie de Vivre» de Valloire, dirigé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE, pour le séjour de deux classes de l'Ecole Louis Pergaud, du 29 Janvier au 10 Février 2012.

Il propose de maintenir le montant de la participation familiale, soit 350 € par enfant.

Il sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer la convention avec le directeur de l'établissement, sur la base de 56 € par enfant et par jour, et 44 € par jour pour chacun des quatre animateurs.
Il propose également au Conseil Municipal de prévoir le paiement d'un acompte, dès la signature de la convention, d'un montant équivalent à 35 % de la prestation, le versement d'un second acompte d'un montant de 30 % de la prestation deux semaines avant le début du séjour, et le solde après le retour des enfants.
Il préconise enfin de prévoir un remboursement intégral des acomptes versés en cas de dédit, dû à la défaillance du prestataire de service.

Monsieur le Maire précise enfin que le séjour proposera aux enfants quelques animations complémentaires : diaporama, sorties pédagogiques, sortie raquettes, découverte de la flore et de la faune, visite d'une ferme, notamment. Ces prestations seront payées sur présentation de factures, de même que les séances de ski, à l'Ecole de Ski Internationale de Valloire.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur Sylvain LEFEBVRE, gérant du chalet «La Joie de Vivre» à Valloire, pour l'accueil des classes de neige 2012, aux conditions susmentionnées, et décide la prise en charge par la Ville, des séances de ski et des animations complémentaires ci-dessus énumérées.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6042 fonction 255 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 18

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Convention : Ville/EPDEF.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de création d'une Maison de la Parentalité sur le territoire communal. Cette structure, dont le but est d'oeuvrer dans le cadre de la médiation familiale, sera un espace de rencontres, de thérapie familiale, d'information et d'accès aux droits des familles, et assurera des actions de soutien de la parentalité.

Une permanence aura pour objectif d'aborder et intervenir dans le cadre des problématiques liées à la parentalité, et d'assurer des accompagnements familiaux individuels ou collectifs.

Pour remplir ces missions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de passer une convention avec l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, afin de mettre à disposition de cette structure, un local, situé à la résidence d'Aubuisson, et dont la Ville est locataire, ainsi que les outils informatiques et téléphoniques nécessaires au bon fonctionnement de la permanence.

Cette convention aura une durée de 3 ans à compter de la signature des parties, et l'EPDEF remboursera à la ville, les frais liés aux consommations d'électricité, eau, chauffage et téléphone.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer, avec l'EPDEF, la convention jointe.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, la convention ci-annexée.

Les recettes seront inscrites à l'article 70 878, fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 19

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

Etaient présents ***: M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.***

Etaient absents ou excusés ***: Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.***

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Révision de la zone de préemption «La Vallée de la Loisne».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est déroulée le 17 Mai 2011 à l'Hôtel du Département à Arras, au cours de laquelle l'Assemblée Départementale et le Syndicat Mixte EDEN 62 ont présenté un programme d'actualisation des zones de préemption, créées au profit du Département, au titre de la politique sur les Espaces Naturels et Sensibles, touchant «La Vallée de la Loisne», zone dans laquelle figure la Commune de Noeux les Mines.

Le Département et le Syndicat Mixte EDEN 62 proposent de supprimer, de la zone de préemption, les territoires de Annezin, Béthune, Noeux les Mines, Labourse et Verquigneul, conformément au plan annexé. Le Président du Conseil Général, conformément aux textes en vigueur, souhaite recueillir l'accord de la commune pour procéder à la modification du périmètre de la zone de préemption.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord à la suppression de la zone de préemption du Département, concernant «La Vallée de la Loisne», sur le territoire de Noeux les Mines, conformément au plan annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2011 N° 20

L'an deux mille onze, le 29 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Septembre 2011.

***Etaient présents* : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mr Bugzel, Mme Royez, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.**

***Etaient absents ou excusés* : Mmes Fasquel, Grzeskowiak, M. Dhesse, Mme Gatien.**

Madame Bura avait donné procuration à Madame Attagnant.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :
Recrutement d'agents non titulaires (ouverture exceptionnelle de la Base Nautique).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2 précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires.

Délibération affichée
Le 6 Octobre 2011
Le Maire,

Considérant l'ouverture exceptionnelle de la Base Nautique, en raison de conditions climatiques favorables, pour le week-end des 1er et 2 Octobre 2011, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les recrutements suivants :

* Activités Ski nautique :
Rémunérés à l'indice brut 306,
- 2 éducateurs des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe, auxiliaires à temps complet, possédant le BNSSA, les 1er et 2 Octobre 2011;

* Mini golf :
Rémunéré à l'indice brut 297,
- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet, les 1er et 2 Octobre 2011;

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

* Bar :
Rémunérés à l'indice brut 297,
- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet, les 1er et 2 Octobre 2011;

* Crêperie :
Rémunéré à l'indice brut 297,
- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet, les 1er et 2 Octobre 2011;

L'indice brut de rémunération indiqué (297, 306) correspond à l'indice du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et celui-ci sera revalorisé en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

.../...

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement des agents non titulaires, pour besoins occasionnels, pour les services et selon les modalités sus-mentionnés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131 fonction 020 du Budget 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY